



Annegret Kramp-Karrenbauer, Ministre-Présidente de la Sarre

État civil

Née en 1962, mariée, trois enfants
Domiciliée à Püttlingen, Sarre

Un caractère terre-à-terre et déterminé : son ascension au sein de la CDU

Annegret Kramp-Karrenbauer a 18 ans lorsqu'elle adhère à la CDU et 22 quand elle est élue au sein du conseil municipal de sa commune natale de Püttlingen, dont elle continuera à faire partie jusqu'en 2011. Après des études de droit et de sciences politiques à Trèves et à Sarrebruck (couronnées par un diplôme « Magistra Artium » en sciences politiques et en droit public), elle est conseillère chargée de la planification de la CDU en Sarre de 1991 à 1998. Le 01/03/1998, elle entre en tant que suppléante de Klaus Töpfer au Bundestag, où elle reste jusqu'aux élections organisées à l'automne de la même année.

Depuis 1999, Annegret Kramp-Karrenbauer est députée au parlement de la Sarre (Landtag), où elle exerce notamment les fonctions de coordinatrice parlementaire de la fraction CDU. Au cours de cette même année, elle prend en charge la présidence de la Frauen-Union en Sarre, fonction qu'elle conservera pendant 13 ans. Depuis 2001, elle en est la vice-présidente fédérale.

En 2003, elle devient vice-présidente de la CDU de Sarre et en 2011, elle est élue présidente régionale. Depuis 2010, elle fait partie du comité directeur fédéral de la CDU en tant que membre élu.

Une ministre expérimentée, devenue la première Ministre-Présidente de la Sarre

En 2000, elle est nommée ministre de l'intérieur par le Ministre-Président Peter Müller et devient ainsi la première femme à accéder à ce poste en Allemagne. De 2000 à 2007, elle prend à ce titre des mesures importantes ayant pour objectif une meilleure intégration des immigrés et la lutte contre le terrorisme. En tant que présidente de la conférence des ministres du sport, elle dirige avec succès la création de l'Agence antidopage nationale (NADA).

Devenue ensuite ministre de l'éducation (fonction qu'elle occupera pendant deux ans), elle réforme l'équivalent allemand du baccalauréat général (« Regelabitur »), désormais passé au bout de huit ans de scolarité (G8), et parallèlement à cela, elle met en place une filière rendant possible le passage du baccalauréat au bout de 9 ans d'école secondaire (G9). Elle instaure un système d'emprunt des livres scolaires en Sarre afin de soulager, surtout, les familles nombreuses. En tant

que ministre du travail, de la condition féminine, de la prévention, des affaires sociales et du sport (de 2009 à 2011), elle s'efforce avant tout de rendre la vie familiale plus compatible avec la vie professionnelle.

Pouvant se targuer d'être la ministre ayant à ce moment le plus d'ancienneté dans l'histoire du Land, elle est également la première femme à être élue Ministre-Présidente de la Sarre, le 10 août 2011, par la coalition noire-jaune-verte au sein du Landtag ; elle prend simultanément en charge le portefeuille de la justice. Le 6 janvier 2012, elle met fin à cette coalition.

Après les élections qui se déroulent en mars, elle est toutefois réélue Ministre-Présidente le 9 mai 2012, à la tête cette fois-ci d'une grande coalition. Parallèlement à cela, elle prend la responsabilité, au sein du nouveau gouvernement, des dossiers concernant les sciences, la recherche et la technologie.

La législature est marquée par les efforts effectués en vue d'assurer l'autonomie du Land. Le gouvernement sarrois dirigé par Annegret Kramp-Karrenbauer mène à cette fin une politique budgétaire et d'assainissement fiable mais aussi cohérente, dans le cadre de laquelle les mesures de rigueur sont assorties de longues discussions avec les syndicats et les représentants des salariés et des groupements d'intérêt.

Grâce à sa conduite prudente des négociations, la Ministre-Présidente parvient à défendre avec succès les intérêts de son Land au cours de la réglementation des futures relations financières entre les Länder et l'État fédéral, la proposition sarroise de péréquation financière horizontale permettant finalement le déblocage des négociations.

À l'issue des élections régionales de mars 2017, le Landtag de Sarre reconduit Annegret Kramp-Karrenbauer à ses fonctions de Ministre-Présidente le 17 mai 2017. La coalition noire-rouge est maintenue et la Ministre-Présidente Annegret Kramp-Karrenbauer reste par ailleurs ministre des sciences.

Plénipotentiaire chargée des relations culturelles franco-allemandes

De 2011 à 2014, Annegret Kramp-Karrenbauer est plénipotentiaire de la République fédérale d'Allemagne chargée des relations culturelles franco-allemandes, fonction établie par le traité de l'Élysée. Européenne convaincue, elle assume cette mission avec passion à une époque marquée par un euroscepticisme croissant. En tant que plénipotentiaire chargée des relations culturelles franco-allemandes, elle accorde une attention particulière à la formation professionnelle. Des filières de formation franco-allemandes communes sont ainsi mises en place pour la première fois au cours de son mandat. En mars 2015, elle prend ensuite en charge, pour le compte du Conseil des ministres franco-allemand et conjointement avec l'ancien premier ministre français Jean-Marc Ayrault, la direction d'un groupe de projet bilatéral travaillant sur les thèmes de l'intégration, de la cohésion sociale, de la sécurité et de la lutte contre l'intolérance.

Dans le cadre du 18^e Conseil des ministres franco-allemand, ils présentent tous deux en avril 2016 leur « Rapport sur la promotion de l'intégration dans nos sociétés », qui contient une multitude de propositions et d'idées de projets concrètes, parmi lesquelles la création du Conseil franco-allemand pour l'intégration. Annegret Kramp-Karrenbauer est membre de ce conseil, qui devient opérationnel en octobre 2017.

Stratégie France

En tant que Ministre-Présidente, Annegret Kramp-Karrenbauer ne cesse de souligner l'importance de la coopération transfrontalière – en laquelle elle voit notamment une opportunité pour l'avenir et l'autonomie de la Sarre – et elle agit en conséquence. Au début de l'année 2014, le gouvernement régional qu'elle dirige formule une « stratégie France » globale dans le cadre de

laquelle la Sarre doit jouer un rôle primordial en tant que passerelle vers l'Allemagne et portail vers la France. S'appuyant sur l'ensemble des forces de la société (civile), les compétences interculturelles de la Sarre vis-à-vis de la France, héritées de son histoire, sont exploitées notamment pour conférer au français le statut de seconde langue de communication et de formation en Sarre, en l'espace d'une génération. Afin de ne pas en rester à des déclarations d'intention, le gouvernement Kramp-Karrenbauer présente un an plus tard une « Feuille de route » qui définit des objectifs concrets, pour 2015 et 2016, dans les domaines de la culture, de l'économie, de la politique, de la formation, de la recherche, de la sécurité et des affaires sociales et sanitaires. En septembre 2016, la « Feuille de route II » est fixée pour les années 2017 – 2019.

Récompenses et distinctions (liste non exhaustive) :

- 2008 : médaille d'argent décernée par le Technisches Hilfswerk (agence fédérale allemande pour l'aide technique)
- 2014 : Commandeur de l'Ordre des Palmes académiques
- 2015 : titre « wider den tierischen Ernst » de l'association du carnaval d'Aix-la-Chapelle
- 2015 : prix Elsie-Kühn-Leitz de la fédération des associations franco-allemandes pour l'Europe
- 2016 : Officier de l'Ordre national de la Légion d'honneur
- 2017 : Prix « Goldenes Cœur de l'Europe » du symposium Pierre Pfimlin
- 2017 : SignsAward du Weimer Media Group récompensant la personnalité politique de l'année ayant montré la voie

Depuis 2015, Annegret Kramp-Karrenbauer est par ailleurs présidente de la fédération allemande de l'éducation des adultes (DVV : Deutsche Volkshochschulverband) ainsi que membre du comité central des catholiques allemands (ZDK), du Sénat de la société Max Planck pour le développement des sciences, du conseil de la fondation allemande pour les enfants et la jeunesse et de la fondation Konrad Adenauer (KAS). Elle est en outre la marraine du groupe de travail sur les hospices (« Landesarbeitsgemeinschaft Hospiz »).